



PROCES-VERBAL
Conseil intercommunal de
l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et environs

Jeudi 5 mai 2022 à 20h00 à l'Aula du collège Derrière-la-Tour à Payerne

No 4

Présidence : M. Philippe Charmoy

Comité de direction :

Présents : MM. Nicolas Schmid, Laurent Cosendai, Edouard Noverraz et Matteo Guagenti
Mmes Martine Roux et Brigitte Estoppey

Excusée : Mme Anne-Michèle Enggist

Délégation fixe

Présents : Mmes Stéphanie Jan, Monique Picinali et Christelle Iff Thévoz
MM. Olivier Cherbuin et Alain Sumi

Excusé : --

Absent : M. Jonathan Rey

Délégation variable

Présents : Mmes Anaïs Bidiville, Malgorzata Binggeli, Muriel De Dompierre, Dominique Gilliand, Emilie Losey, Isabelle Pernet, Sandra Savary, Isabelle Bärtschi, Christel Pahud, Mireille Gentil, Evelyne Wolf et Dominique Leupin
MM. Alexandre Godel, Serge Grognoz, Houcine Louati, François Vessaz, Frédéric Gallaz et Aurélien Karg

Excusé : M. Quentin Guisolan

Absente : Mme Carole Marmy

Suppléant

Présent : --

Secrétaire : Mme Nadège Bulliard

Ouverture

Il est 20 heures 02 lorsque M. Philippe Charmoy, Président, ouvre la séance en saluant les membres du CoDir ainsi que les Conseillères et Conseillers présents.

Il passe la parole à Mme Nadège Bulliard, secrétaire, pour l'appel initial. Mme Bulliard annonce que Mme Anne-Michèle Enggist ainsi que M. Quentin Guisolan, sont excusés. Suite à l'appel, Mme Carole Marmy et M. Jonathan Rey sont déclarés absents.

Le Conseil a été valablement convoqué et le quorum est atteint, M. Charmoy déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'ordre du jour, il salue également la présence de M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur de l'ASIPE, M. Philippe Berdoz, directeur de l'Etablissement secondaire, M. Christian Chevalier, directeur de l'Etablissement primaire de Payerne-Corcelles, M. Xavier Nicod, directeur de l'établissement de Payerne-Granges, ainsi que les représentants de la presse qui reflèteront fidèlement nos débats.

M. Charmoy demande si les Conseillères et Conseillers ont des remarques à faire sur la convocation ou sur l'ordre du jour. Il n'y en a pas. M. Charmoy annonce alors deux modifications. Un point doit être rajouté au numéro 3 concernant l'élection du Bureau et de la CoGes pour l'année 2022/2023. Les points 5 et 6, initialement 4 et 5, seront inversés.

La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour modifié est donc adopté et sera suivi comme suit :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 31 mars 2022,
2. Communications du bureau et courriers reçus,
3. Election du Bureau et de la CoGes pour 2022/2023,
4. Préavis n° 03/2022 : comptes 2021 et rapport de gestion,
5. Communications du Comité de direction (CoDir),
6. Présentation du programme de législature 2021 – 2026,
7. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 31 mars 2022

Le procès-verbal ayant été envoyé, il ne sera pas procédé à sa lecture, sauf si un membre le demande expressément. M. Charmoy ouvre la discussion. Personne ne prend la parole, le Président ferme alors la discussion. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

2. Communications du bureau et courriers reçus

Le Bureau n'a reçu aucun courrier.

Le Conseil Communal de Payerne a par contre reçu la démission de Mme Mathilde Pillonel. Elle démissionne de facto du Conseil Intercommunal. Le bureau du Conseil Communal de Payerne a annoncé que sa remplaçante sera désignée en juin prochain.

3. Election du Bureau et de la CoGes pour 2022/2023

Les membres du Bureau, donc le président, le vice-président, les scrutateurs et scrutateurs remplaçants, sont démissionnaires chaque année. Après avoir pris contact avec les personnes concernées, ces dernières sont toutes volontaires pour continuer leur mandat.

M. Philippe Charmoy, président, s'annonce candidat à sa propre succession. Il est élu tacitement car personne d'autre ne se présente.

M. Olivier Cherbuin, vice-président, s'annonce candidat à sa propre succession. Il est élu tacitement car personne d'autre ne se présente.

Mmes Evelyne Wolf et Muriel De Dompierre, scrutatrices, s'annoncent candidates à leurs propres successions. Elles sont élues tacitement car personne d'autre ne se présente.

M. Quentin Guisolan, scrutateur suppléant, est excusé, mais il a confirmé qu'il s'annonçait candidat à sa propre succession. Il est élu tacitement car personne d'autre ne se présente.

Mme Carole Marmy, scrutatrice suppléante, est absente car en arrêt maladie. Elle n'a rien dit quant à ses souhaits, mais personne d'autre ne se présente. Elle est donc élue tacitement.

Concernant la CoGes, les statuts disent qu'un membre doit être changé chaque année. Sur proposition de la CoGes, M. Jonathan Rey cède sa place et sera remplacé par M. Frédéric Gallaz, actuellement suppléant. M. Charmoy félicite M. Gallaz. Il faut maintenant réélire un nouveau suppléant. Pour des questions de représentativité, cette personne devrait venir des villages. M. Charmoy a pris contact avec M. Aurélien Karg et ce dernier a accepté. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Karg est élu.

La CoGes 2022/2023 se composera donc de M. François Vessaz, président rapporteur, Mmes Emilie Losey et Stéphanie Jan, et MM. Alexandre Godel et Frédéric Gallaz. Les suppléants sont Mme Dominique Gilland et M. Aurélien Karg.

4. Préavis n° 03/2022 : comptes 2021 et rapport de gestion

M. Charmoy prie le rapporteur de la commission gestion-finances de nous faire lecture des conclusions de leur rapport. M. Vessaz prend la parole.

M. Charmoy ouvre la discussion. Il propose de d'abord poser les questions sur les comptes de fonctionnement, ensuite sur les comptes du bilan, puis les questions sur le rapport de gestion, suivi des réponses du CoDir, et pour terminer, nous passerons au vote.

M. Charmoy passe les comptes de fonctionnement en revue. Cela ne soulève pas de question.

M. Charmoy passe les comptes du bilan en revue. Cela ne soulève pas de question.

M. Charmoy passe au rapport de gestion. Cela ne soulève pas de question.

M. Charmoy passe la parole à M. Schmid. Ce dernier répond aux vœux de la CoGes comme suit :

Vœu n° 1 :

Nous encourageons le CODIR à éviter une trop grande concentration de responsabilités sur une seule et même personne, afin d'éviter les risques qui peuvent en découler.

On y parle de M. Lunardi, qui effectivement, avec le nombre d'années passées à l'ASIPE, a une certaine mémoire. Mme Magne, directrice des UAPes est la suppléante de M. Lunardi. Elle a une bonne connaissance de l'ASIPE et va commencer des études en administration public.

Vœu n° 2

D'augmenter le nombre de rencontres entre le CODIR, ou les responsables de dicastères, et les directeurs d'établissements scolaires afin d'améliorer la communication et, in fine, les prestations fournies par l'ASIPE.

Le CoDir prend note. Des projets concrets sont en cours concernant les bâtiments notamment, des projets opérationnels, etc... Pour le fonctionnement, le CoDir prend note.

Vœu n° 3

Qu'un plan d'investissement reflétant le plan de législature du CODIR ainsi que le plan d'enclassement à long terme soit présenté au plus vite au Conseil intercommunal.

Le plan d'investissement se trouve dans le programme de législature qui sera présenté ce soir. Les plans d'enclassement se font en partenariat avec les Directeurs des établissements. Une étude démographique est également en cours. Il sera possible de suivre ce vœu dans le prochain rapport de gestion.

Vœu n° 4

Que la convention informatique avec la commune de Payerne soit mise à jour le plus rapidement possible.

Les contacts ont été pris. La CoGes pourra contrôler cela l'année prochaine.

Vœu n° 5

Que l'ASIPE équipe rapidement toutes les classes de tableaux numériques. Pour les bâtiments dont le sort à long terme est encore incertain, ces tableaux peuvent être amovible (sur roulette) afin de les transférer ultérieurement et de garder une certaine flexibilité.

Dans le cadre du programme de législature, le CoDir va présenter au plus tard durant l'année 2023, un préavis pour équiper les salles de classes en ANF.

Vœu n° 6

Que l'ASIPE soit l'interlocuteur unique des établissements scolaires en termes de bâtiments (autant pour les investissements à faire que pour l'entretien) et transmette ensuite aux communes concernées les demandes si nécessaires.

Le CoDir prend note. Nous allons voir comment cela sera possible tout en restant efficient.

Vœu n° 7

Que l'ASIPE passe en revue l'état des différents bâtiments mis à disposition des écoles en termes de respect des normes sécuritaires, ainsi que des exigences scolaires, et entreprenne les corrections pour ses propres bâtiments ou écrive aux communes propriétaires pour que les modifications nécessaires soient effectuées dans un délai acceptable.

Le CoDir prend note. Les démarches seront faites en parallèle des travaux des communes.

Vœu n° 8

Que l'ASIPE anticipe non seulement les besoins en termes de salles de classe, mais également en ce qui concerne les équipements « annexes », telles que salles de dégagement, salles spéciales, salles de gym, piscine, ...

L'ASIPE est consciente de ces besoins et cela fait partie du programme de législature et du plan de développement. Nous allons tenter de profiter des prochaines occasions au mieux.

Vœu n° 9

Que le système de rétribution de l'ARAJ soit revu afin qu'il soit en lien avec la prestation fournie, soit l'établissement de contrats pour les UAPE.

M. Schmid passe la parole à M. Noverraz, président de l'ARAJ. Ce dernier précise que l'ASIPE et l'ARAJ sont deux associations différentes, même s'il y a une proche collaboration. L'ARAJ a sa propre CoGes. La part des frais administratifs est proportionnelle aux charges de chaque structure.

Vœu n° 10

Que l'ASIPE trouve des alternatives pour l'UAPE du petit château afin de palier au taux de remplissage trop faible.

Le taux de remplissage n'est effectivement pas suffisant. Des moyens vont être pris pour mettre l'UAPE en avant, mais il est difficile d'être aussi flexible que les mamans de jour. Une analyse sera faite par Mme Magne pour trouver des solutions.

Vœu n° 11

Que l'ASIPE mette en place une possibilité d'accueil en UAPE pendant les périodes de vacances scolaires.
Une étude est en cours. Nous devons évaluer les possibilités, les coûts et voir ce qu'il est possible de faire.

M. Charmoy remercie la CoGes pour le travail effectué et les discussions constructives. Il passe ensuite la parole aux conseillers.

M. Olivier Cherbuin dit qu'il y a 11 vœux. N'y aurait-il pas lieu de faire d'autres interventions, telle que des postulats ou autre ? Est-ce que les vœux suffiront ? M. Vessaz dit que le CoDir en place est nouveau et que l'on sait que le plan de législature arrive. Les vœux ont été émis pour montrer la direction à prendre, pour collaborer.

M. Vessaz est très satisfait des réponses de M. Schmid et se réjouit de voir le programme de législature. Concernant le vœu n° 9 au sujet de l'ARAJ, M. Vessaz explique (pour les Conseillers qui n'ont pas tous les éléments) qu'actuellement, l'ASIPE rétribue l'ARAJ pour établir les contrats. Ce sont des coûts énormes car c'est calculé en % des charges des structures. La question se posait s'il ne serait pas possible de payer l'ARAJ « au contrat », à la pièce, pour avoir un système plus transparent et réaliste.

M. Noverraz ne peut pas répondre pour l'ARAJ, il ne faut pas tout mélanger. Pour le moment, nous allons en rester là.

M. Vessaz répond qu'il ne demande pas l'avis de l'ARAJ. Il demande au CoDir de se saisir du dossier et d'examiner s'ils sont d'accord avec la tarification de l'ARAJ ou s'ils souhaitent réviser ce mode de faire.

M. Schmid annonce que ce sujet sera discuté en CoDir. C'est une discussion qu'il faudrait avoir avec tous les membres du réseau car l'ARAJ gère une quinzaine de structures.

La parole n'est plus demandée, la discussion est fermée.

M. Charmoy lit les conclusions du préavis et passe au vote.

Le préavis n° 03/2022 : comptes 2021 et rapport de gestion est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Comité de direction (CoDir)

M. Cosendai prend la parole. Il fait un point de situation sur le projet d'intégration de l'ASIEGE horizon 2024. Un Copil a été constitué avec un représentant des communes d'Henniez, de Villarzel et de Valbroye, ainsi que des délégués de l'ASIPE. M. Cosendai est président et M. Lunardi est membre avec une voix consultative. Cinq groupes de travail sont mis en place, pour l'administration et RH, le parascolaire, les statuts et droit politique, les prestations scolaires, et les finances, cultures et valeurs et droit. Le planning a démarré en janvier 2022 et les groupes de travail ont aussi commencé à plancher. La prochaine étape aura lieu en juin où les statuts seront validés par le CoDir, puis mis en consultation dans chaque commune membre. Ensuite, les statuts reviendront à l'ASIPE, et si tout est en ordre, ils seront envoyés au canton, puis mis en vigueur en 2024. Au-delà du politique, il y a aussi eu une discussion avec le personnel de l'ASIEGE. Les membres du CoDir ont fait une présentation dans chaque commune de l'ASIPE et à Valbroye. Le bureau Peak Advisory a été mandaté afin d'actualiser l'étude financière avec les chiffres des comptes 2020, 2021 et du budget 2022. Un avis de droit sera demandé avant de soumettre les statuts au canton afin d'être sûr que tout tient la route.

M. Vessaz attire l'attention sur l'organigramme et rappelle le vœu n° 1 de la CoGes d'éviter une trop grande concentration de responsabilités sur M. Lunardi. Est-ce judicieux de l'avoir dans tous les groupes de travail ? Ne pourrait-on pas plus impliquer les membres du CoDir ? M. Cosendai répond qu'il prend note et rajoute qu'il n'y a pas d'autre communication de la part du CoDir.

6. Présentation du programme de législature 2021 – 2026

M. Charmoy passe la parole à M. Schmid. Le CoDir est fier et heureux de présenter ce programme de législature. M. Schmid passe ensuite la parole à M. Lunardi. Ce dernier rapporte que l'administration s'est concertée en mai 2021, puis en octobre 2021 lors d'une journée « au vert », pour dégager une vision stratégique et politique. La phase de mise en œuvre n'est pas figée dans le marbre, elle sera réévaluée chaque année. M. Lunardi a pris la décision de faire une évaluation de l'ASIPE en se basant sur un outil de l'Union Européenne, le CAF, pour se reposer des questions sur les prestations de l'ASIPE.

M. Schmid explique qu'il ne va présenter qu'un fil rouge. Tous les détails du programme de législature sont dans la brochure qui sera distribuée à tous les conseillers à la fin de la séance.

M. Charmoy ouvre la discussion.

M. Godel demande si la construction d'une nouvelle piscine scolaire est prévue dans cette législature. Il est répondu que la piscine est propriété de la Commune de Payerne et que ce n'est pas à l'ordre du jour actuellement. Par contre, des salles de gym verront le jour, notamment dans le futur collège de Corcelles et dans le projet du CPNV à Payerne.

M. Vessaz revient sur le ratio de 75% du plafond de cautionnement des communes. Il attire l'attention sur le fait que le SDIS va utiliser une part du plafond, de même que l'Eparse. Ce chiffre lui semble conséquent, sachant que parfois, les communes cautionnent également des choses à l'interne. M. Schmid répond que pour l'instant, c'est une estimation. Sur le long terme, l'ASIPE sera le principal demandeur de ce plafond. Le SDIS va utiliser entre 10 à 15 millions, mais une seule fois dans les 30 prochaines années. L'Eparse, ça sera également une fois. Mais c'est un calcul à affiner.

La parole n'est plus demandée. M. Charmoy ferme la discussion et remercie le CoDir pour la présentation. Il invite les Conseillères et Conseillers à venir chercher le fascicule au bureau.

7. Divers et propositions individuelles

La parole est maintenant donnée à qui veut la prendre.

M. Vessaz souhaite qu'une table et une chaise soient mises à disposition des rapporteurs lorsqu'ils prennent la parole devant le Conseil, cela serait plus confortable. M. Charmoy dit qu'il prend note pour la prochaine séance.

Mme Christel Pahud demande si dans le cadre du programme de législature, il a été prévu une augmentation de la prévention et des postes de travailleurs sociaux pour répondre aux difficultés grandissantes chez les jeunes. M. Noverraz dit que les ETP des PEMS (=éducateurs scolaires) vont être augmentés de 0.2 par établissement depuis cet été.

La parole n'est plus demandée. M. Charmoy annonce qu'il n'y aura pas d'appel final car il n'y a que Mme Bidiville qui a quitté la salle en cours de séance. Il invite les Conseillères et Conseillers à rester boire le verre de l'amitié qui leur sera servi à la sortie de la salle.

M. Charmoy profite d'annoncer que la prochaine séance aura lieu le mercredi 21 septembre 2022, mais à Missy !! En effet, le Conseil Intercommunal reprend son tournoi dans les communes membres. Il invite donc les Conseillères et Conseillers à être vigilants lors de la convocation, et de ne pas venir à DLT par habitude.

M. Charmoy remercie vivement les membres du Conseil et souhaite une bonne soirée à tout le monde.

La séance est levée à 21h14

Le Président:



Philippe Charmoy

La secrétaire :



Nadège Bulliard